



Communiqué de presse

Forest, le 16 juillet 2019

Villa Dewin à Forest : les riverains entendus par le Collège d'Environnement

Qu'en est-il des délais ? Qu'en est-il de l'environnement ?

Le 8 juillet dernier, le Comité Meunier a été auditionné par le Collège d'Environnement dans le cadre du recours qu'il avait introduit contre la décision de Bruxelles-Environnement (BE) d'octroyer le permis d'environnement à la société Immograda pour l'exploitation de 41 parkings à l'angle de la rue Meyerbeer-Mutualité à Forest, au sein du jardin d'origine de l'Hôtel Danckaert- Villa Dewin.

Pour rappel, la Commission de concertation de Forest avait remis en mars dernier un avis défavorable unanime au projet de construction de la société gantoise Immograda, qui envisage la construction de 39 appartements et 41 parkings, sur l'entièreté de la partie non classée du du jardin d'origine et au sein même de la zone de protection du bien classé. Le projet entraînerait l'abattage de 29 arbres centenaires avec un impact irréversible sur la cohérence de cet ensemble et une perte écologique inestimable.

Quelle ne fut pas la consternation des riverains quand une semaine à peine après la commission de concertation, le permis d'environnement avait été octroyé et affiché, alors même que le représentant de Bruxelles-Environnement avait pris part à la décision défavorable unanime, au même titre que la Commune de Forest, la Direction de l'Urbanisme et Bruxelles Urbanisme & Patrimoine !

Le Comité Meunier avait donc introduit en date du 26 mai un recours auprès du Collège d'Environnement non seulement pour relever les trop nombreuses erreurs, imprécisions et incohérences contenues dans le permis d'environnement, mais surtout pour dénoncer une fois de plus les incidences de ce projet sur la biodiversité et l'environnement, sur la gestion des eaux et la mobilité.

Lors de l'audition, le collège, avant d'écouter les questions de fond émises par les différentes parties présentes, s'est interrogé sur le fait que le permis contesté aurait reçu un refus tacite en date du 18 septembre 2018 et serait irrégulier car émis au-delà du délai prévu par le CoBAT. La question relative au délai imparti à Bruxelles-Environnement pour délivrer un permis d'Environnement de classe 1B dans le cadre d'un permis mixte a donc été soulevée, chaque partie ayant une interprétation bien différente du texte de loi.

Ce qui est sûr, c'est que les procédures de délivrance du permis d'urbanisme et du permis d'environnement sont bien distinctes et que l'un ne peut être mis en oeuvre sans l'autre ! Cependant, selon les riverains, dissocier ces demandes entre urbanisme

et environnement semble complètement absurde, puisque personne ne semble d'accord ni sur la répartition des compétences ni sur calcul des délais des accusés de réception de dossier complet.

Au terme de cet entretien et à la veille de la formation du nouveau Gouvernement régional, le Comité attire l'attention sur ces procédures quelque peu kafkaïennes ! Il demande à Bruxelles-Environnement de prendre ses responsabilités en matière de protection de l'environnement et des arbres, en cette période de dérèglement climatique particulièrement alarmante. Car quoi que l'on en dise, autoriser l'installation de 41 parking toute la parcelle constructible à front de rue de la Mutualité équivaut à autoriser le bétonnage de 1473 m² et donc à supprimer un volume considérable d'arbres et de verdure au cœur de la ville. Des alternatives plus respectueuses de l'environnement doivent être mises en place pour valoriser ce lieu hors du commun.

La décision du Collège d'Environnement, tant sur le fondement du recours que sur l'épineuse question des délais est attendue début août. Le volet urbanisme du dossier est quant à lui toujours en cours d'instruction à la région.

Le patrimoine, c'est notre histoire !
www.notrehistoire.be

NotreHistoire est une campagne de mobilisation citoyenne lancée par le Comité du Quartier Meunier Asbl suite à la proposition de classement en octobre 2014 par la Commission Royale des Monuments et Sites de la Villa art déco de Jean-Baptiste Dewin et de l'entièreté de son jardin, située rue Meyerbeer 29-33 à Forest. A la suite d'une pétition qui a recueilli plus de 2000 signatures en faveur du classement, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a classé la Villa Dewin pour totalité et d'une partie seulement du jardin le 7 juillet 2016. Suite au classement, deux demandes de permis ont été déposées par la SA Immograda à la Région, prévoyant une construction sur toute la partie du jardin non classé. La Commission de concertation de Forest a refusé à l'unanimité ces deux demandes. Entre temps, le comité Meunier a fait une demande d'extension du classement du jardin d'origine. La dernière demande de permis de mars 2019 est toujours à l'instruction à la région.

Jean-Baptiste DEWIN (1873-1948) est un architecte bruxellois, auteur notamment de la Maison Communale de Forest, de bâtiments hospitaliers tels que l'hôpital Saint-Pierre ou l'Institut chirurgical Berkendael (devenu l'ancien complexe de la Croix-Rouge) à la place Brugmann et de nombreuses maisons particulières dans les communes d'Anderlecht, Bruxelles, Forest, Ixelles et Molenbeek.